



P. 4
20 ans de mandat



P. 5
La commune tient ses engagements



P. 7
Un poumon de verdure au centre du village

N° 111 - MAI 2021

Vivre à Viriat

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIRIAT



Budget 2021 : les comptes impactés par la crise

Pour 2021, comme pour les années précédentes, le budget de fonctionnement a été préparé en collaboration avec les services municipaux, dans le cadre des orientations définies par l'exécutif de la commune. La municipalité a subi l'impact financier de la crise sanitaire sur ses comptes avec une diminution des recettes et des dépenses dues aux fermetures temporaires des structures municipales. C'est pourquoi

la base de travail choisi pour élaborer les comptes 2021 a été le budget prévisionnel 2020 et non le réalisé 2020 comme habituellement. L'objectif est ainsi de rester sur un niveau de dépenses stables par rapport au budget 2020. Du côté des investissements cependant, le programme des nouveaux travaux prévus est encore ambitieux. Quant aux taux d'imposition, ils ne subiront pas d'augmentation cette année et resteront stables. ■

Le blog de Bernard Perret



Lors de sa séance du mardi 27 avril, le conseil municipal a délibéré favorablement pour le lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général pour permettre l'entretien par la commune des fossés structurants appartenant à des propriétaires privés. Cette décision marque l'aboutissement de près de 10 ans d'efforts, 10 ans d'allers et retours entre les différentes administrations, 10 ans de réunions, comités de pilotage et autres rencontres stériles. Si un dossier doit être pris en exemple pour dénoncer le carcan de nos institutions, celui-ci arrive dans le haut du panier tant l'inertie et les contradictions ont marqué son cheminement. Coincé entre les prérogatives exigeantes des uns, les compétences non exercées des autres, les avis contradictoires des experts, les études diverses et variées lancées à différents échelons, il aura fallu l'énergie des élus et des services municipaux déployés sur trois mandats successifs pour en voir le bout.

Pourtant, au démarrage, en 2012, il y avait urgence. À l'époque, la commune devait faire face aux plaintes déposées devant le procureur de la République l'accusant de curage de fossés sans autorisation réglementaire, et sans avoir analysé le risque de destruction d'espèces protégées. Voulant avancer vite (!) et fédérer les énergies, la commune organisait alors un comité de pilotage regroupant l'ensemble des structures pouvant permettre de dégager une solution rapide et partagée. L'enjeu, toujours d'actualité, était simple :

- Garantir l'entretien des fossés par les services municipaux en totale sécurité juridique
- Garantir un écoulement des eaux pour éviter une saturation des réseaux
- Éviter l'inondation des habitations et des infrastructures routières
- Préserver la faune et la flore notamment dans les secteurs avec espèces protégées

Hélas, entre les cartographies contradictoires évoluant au fil du temps, la définition mouvante d'un cours d'eau ou d'un fossé, les absences de prises de responsabilité des structures qui devraient aider les communes sur ce type de sujets très techniques et pointues, ce comité de pilotage s'est soldé par un échec. Et comme souvent dans ces cas-là, c'est l'échelon communal qui n'a pas d'autres choix que de régler les problèmes, qui a pris ses responsabilités. La procédure participative à grande échelle a été arrêtée, un nouveau bureau d'études a été mandaté et les forces locales (élus, services, agriculteurs, propriétaires que je remercie pour leurs contributions) ont travaillé amenant la décision municipale positive du 27 avril. C'est bien sûr un ouf de soulagement, mais c'est aussi une démonstration grandeur nature de la complexité de l'organisation en place et la confirmation du rôle moteur de la commune. Une évidence que semblent ignorer nos gouvernements au regard des dotations financières perdues au fil des années... ■





Dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 5 978 k€ contre 5 180 k€ réalisés en 2020, pour 5 401 k€ budgétés l'an dernier.

Cet accroissement de 15,38 % est dû, d'une part à l'impact de la crise sanitaire en 2020, et d'autre part à l'augmentation du poste charges de personnel pour une amélioration et la mise en place de nouveaux services pour la population, à savoir :

- La reprise en régie directe de l'activité de centre de loisirs et de garderie périscolaire au 1^{er} janvier 2021 (+ 310 k€) montant compensé par des recettes équivalentes
- La création de postes dans différents services : chargé de communication, direction de l'activité éducative et culturelle, surveillance de la pause méridienne, services techniques (+ 81 k€)
- Les indemnités de précarités pour les CDD à compter de cette année et autres indemnités et dépenses de remplacement (+ 99 k€)

Les autres charges de gestion courante subissent également une variation significative du fait des subventions à verser au SIEA* dans le cadre des travaux importants de la route de Majornas (+ 135 k€), compensée toutefois par une diminution de la subvention allouée précédemment à l'AFRV* pour les activités extrascolaires et périscolaires (- 84 k€).

Il est important de noter que la reprise en régie directe de ces activités conventionnées précédemment avec l'AFRV ne générera pas de surcoût pour le budget de notre commune.

Les charges financières continuent de diminuer du fait de l'absence de recours à l'emprunt depuis 7 ans (- 18 k€). ■

* SIEA : Syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain

* AFRV : Association Familles rurales de Viriat

* FCTVA : Fonds de compensation pour la TVA

Les recettes de fonctionnement varieront de 7 133 k€ (en 2020) à 7 464 k€ cette année.

Cette augmentation de + 4,64 % est due notamment à la reprise en régie directe des activités de centre de loisirs et périscolaires, et au retour à un encaissement de recettes « normales » pour les différentes structures dédiées au secteur enfance-jeunesse.

Quant aux impôts et taxes, malgré la suppression de la taxe d'habitation qui doit être compensée et la disparition de taxes funéraires, le produit attendu diminuerait légèrement (- 0,3 %).

Les participations des familles et les subventions augmenteront du fait de la perception des contributions de la CAF et de la CMSA pour les activités précédemment prises en charge par l'AFRV, étant précisé que la CAF a versé en 2020 des subventions exceptionnelles liées à la fermeture des équipements collectifs d'accueil de la petite enfance pour en atténuer les coûts fixes.

La capacité d'autofinancement de la municipalité serait de 1 487 k€, permettant un virement de 1 780 k€ à la section d'investissement après dotations aux amortissements, provisions et report antérieur. ■



Les investissements

Avec des **dépenses d'investissements** prévues pour un total de 3 157 k€, hors reste à réaliser de 2020 pour 3 178 k€, le programme des nouveaux travaux prévus est encore ambitieux.

Sont notamment inscrits cette année :

- Différentes études pour les règlements et les plans (PLU, voirie, règlement de publicité...) ou pour les travaux de rénovation ou de construction (245 k€)
- Équipements pour les services techniques, sécurité et pompiers (76 k€)
- Travaux de toiture et d'isolation des écoles et à la cité des enfants (200 k€)
- Déplacement doux route de Majornas — rue des Genètes (570 k€)
- Aménagement ludique et de loisirs du Pré des Carronniers (580 k€)
- Réfection de voiries et éclairage public (150 k€)
- Aménagement des locaux culturels de la médiathèque et de l'espace commun aux associations « Petits Potins » et « Les Kpotes » dénommé « loKal »
- Équipements festifs et de loisirs (88 k€)
- Dépenses pour les économies d'énergies : réfection des équipements de chauffage, poursuite du programme de gestion centralisée du chauffage et de modernisation d'éclairage de voirie et dans les bâtiments (185 k€)
- Acquisitions foncières, cimetières, gestion différenciée des espaces verts et 0 phyto (112 k€)

Les investissements prévus au budget 2020 qui restent à réaliser en 2021 sont de 3 178 k€, parmi lesquels se trouvent principalement la bibliothèque multimédia actuellement en construction (1 423 k€), dans l'immeuble « L'Interface », la rénovation des bâtiments de la salle Thévenon (musique et chorale), des vestiaires du foot et des locaux communs au rugby et à Viriat-Marathon (635 k€), ainsi que les travaux de voirie (673 k€).

Le remboursement en capital des emprunts sera de 567 k€.

Les **recettes d'investissements** prévues pour un montant de 6 336 k€ sont composées :

- De la cession d'un terrain en Zone des Baissees
- De différentes subventions liées à l'aménagement ludique et de loisirs du Pré des Carronniers et à l'opération déplacements doux de la route de Majornas
- Des subventions de la CA3B liées à la transition énergétique (modernisation d'éclairage et de chauffage, isolation) et aux réductions des impacts environnementaux (déplacements doux, enfouissement des réseaux...)
- Des recettes annexes telles que le remboursement du FCTVA* et la taxe d'aménagement (250 k€)
- Du virement de la section fonctionnement (1 780 k€) ■



IMPÔTS

Les taux d'imposition en 2021

Les taux d'imposition ne subiront pas d'augmentation encore cette année, ils conserveront donc une stabilité, comme c'est le cas depuis 2001.

La taxe d'habitation disparaîtra des recettes de la commune pour toutes les résidences principales dès cette année.

La recette doit être compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, notre taux historique de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 15,04 % sera augmenté de 13,97 % (ex-part départementale de cette taxe) pour atteindre le taux de 29,01 % sur les avis d'imposition qui seront adressés en 2021.

Outre la revalorisation de la base d'imposition avec le coefficient voté chaque année dans la loi de finances, le contribuable viriati ne subira pas d'augmentation de sa taxe foncière sur les propriétés bâties par rapport à l'année précédente (part communale et part départementale fusionnée).

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de 2001 de 41,35 % reste applicable en 2021. ■

Balances budgétaires de fonctionnement et d'investissement

Compte administratif 2020 et budget 2021

	Compte administratif 2020		Budget 2021	
FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement : 6,3 M€	Report 2019 : 0,4 M€	Dépenses de fonctionnement : 6,8 M€	Excédent reporté : 1,1 M€
	Autofinancement brut : 1,6 M€	Recettes de fonctionnement : 7,5 M€	Autofinancement brut : 1,8 M€	Recettes de fonctionnement : 7,4 M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement : 4,8 M€	Autofinancement brut : 1,6 M€	Dépenses d'investissement : 5,7 M€	Autofinancement brut : 1,8 M€
	Désendettement net : 0,6 M€	Recettes d'investissement : 4,9 M€	Désendettement net : 0,6 M€	Recettes d'investissement : 4,5 M€
	Excédent à reporter : 1,1 M€			



Questions à

Bernard Perret

20 ans de mandat !



Quels projets avez-vous mis en route par la suite ?

En 2008, nous avons révisé notre PLU et conduit sur ce 2^e mandat des projets majeurs. Nous avons ainsi commencé la restructuration du centre du village. Ce projet a été bien accueilli.

Nous avons également terminé la construction de l'école élémentaire et nous avons restructuré l'ancienne école (école des Tilleuls). Et nous avons beaucoup investi dans les domaines sportifs, culturels et liés à la santé avec l'ouverture de la maison médicale.

Dès le départ, nous avons organisé des réunions publiques où les projets ont été présentés, afin de permettre à la population d'exprimer ses besoins afin d'y répondre convenablement. J'attache beaucoup d'importance à être très présent auprès de la population et à entretenir un lien de confiance fort avec les habitants.

Un des fils conducteurs de ce mandat était le développement économique de la commune. En collaboration avec l'Agglo, nous avons réalisé la zone Norelan, car il était important que le développement du territoire se fasse également au nord, et pas seulement au sud.

Je me suis également investi dans la construction de la zone commerciale La Neuve qui apporte un grand service à la population.

Entre 2014 et 2020, lors du troisième mandat, nous avons réalisé d'importants investissements : développement des pistes cyclables en lien avec la voie verte, travaux au rond-point de Berrodier... Du côté de l'habitat, il y a eu la réalisation des logements du quartier Crêt Déliât où l'on trouve tous les champs du parcours résidentiel.

La municipalité s'est aussi engagée à aider au développement de toutes les initiatives, quelles qu'elles soient. J'y attache une importance particulière.

Quel regard portez-vous sur ces vingt années écoulées ?

Au départ, je ne me projetais pas aussi loin ! Le mandat de maire est le plus passionnant, et le plus énergivore aussi. On est au cœur des relations sociales. C'est là qu'on a le plus de prises avec la réalité.

Viriat est une commune qui a du caractère. Et c'est ce fort caractère qui fait que les Viriatistes ont un fort attachement à certaines valeurs et à leur commune elle-même.

Enfin, je suis fier d'avoir contribué au renforcement des liens sociaux entre générations, d'avoir réalisé la Marpa et Atout'Agés pour nos seniors,, d'avoir pu conjuguer respect des traditions et modernité, urbanité et ruralité. Viriat est riche de ses diversités et c'est une chance pour notre commune ! ■



Comment se sont passés vos débuts au sein de la municipalité ?

J'ai été élu conseiller municipal en 1998, j'avais 36 ans. Je faisais partie de la minorité et c'est suite à une démission au sein du conseil que je l'ai intégré. Je n'avais pas beaucoup d'expérience, mais je nourrissais déjà de profondes convictions. En 2001, j'ai été élu maire. J'avais 39 ans. Je me suis présenté en réaction face au projet de développement urbain surdimensionné qui était mené par l'équipe municipale alors en place. En effet, elle envisageait d'accélérer le développement de la commune de manière exponentielle. Viriat aurait alors complètement changé. Ce n'était pas envisageable ! Je souhaitais que la commune se développe, mais de manière raisonnée et raisonnable. À mon sens, ce n'était pas la bonne voie à suivre.

Comme j'étais convaincu, j'ai su être convaincant, je pense... Et en 2001, je me suis retrouvé tête de liste. J'ai ainsi succédé à quatre mandats de l'ancien maire : Pierre Fromont.

Quels ont été les premiers dossiers sur lesquels vous avez travaillé en tant que maire ?

Nous avons été élus à 68 %, une large majorité. Les Viriatistes ont ainsi montré qu'ils avaient à cœur de voir leur commune se développer raisonnablement. C'est donc une équipe complètement renouvelée qui a pris ses fonctions à la mairie. Nous avons des convictions et de l'énergie à revendre, il nous fallait désormais apprendre...

Et nous avons vite été mis dans le bain ! Nous avons démarré tambour battant certains dossiers, nous avons bien entendu arrêté ce projet de développement démesuré et nous avons axé nos priorités sur la centralité du cœur du village.

Ainsi, entre 2001 et 2004, nous avons tout remis à plat tout en menant de nombreuses études programmatiques, notamment concernant l'évolution du cœur du village où l'enjeu était de lui redonner sa centralité ainsi qu'un nouveau souffle au commerce local. Nous avons aussi travaillé sur les besoins festifs, sportifs et culturels afin d'y apporter des réponses en termes d'équipements. Ce premier mandat a structuré tous les suivants.

Conseil Municipal Enfants

La maire junior du CME a été élue



À la suite de l'élection du conseil municipal d'enfants le 17 octobre 2020, les élus juniors se sont retrouvés en séance plénière le 31 mars 2021. Après un temps de réflexion sur le rôle du maire junior, les candidats ont présenté leur programme à leurs camarades et le vote a ensuite eu lieu dans les conditions identiques à celles des adultes.

C'est **Andréa Planchon**, en CM2 à l'école privée, qui a été élue.

Deux commissions ont également été créées : « solidarité et citoyenneté » et « environnement et cadre de vie ». Chacune mettra en place un projet à travailler durant le mandat. ■

Réussite de tous au permis piéton

Le 4 mars dernier, 120 élèves des deux écoles (tous les CE2 et quelques CM1) ont passé leur permis piéton. Cette action nationale vise à sensibiliser les enfants aux dangers de la circulation et à leur permettre d'adopter les bons comportements afin d'être responsables, qu'ils soient à pied ou à vélo.

Jean-Pierre Sassot, le policier municipal de la commune, a animé au préalable plusieurs sessions de préparation, en collaboration avec Cloé Brevet, responsable du service enfance jeunesse. Tout le monde a réussi l'examen et chaque enfant s'est vu remettre un gilet réfléchissant.

La municipalité travaille à la mise en place d'un permis trottinette qui serait l'étape suivante après le permis piéton, le nombre d'enfants utilisant des trottinettes étant en constante augmentation.



Transition écologique

La commune tient ses engagements

De nombreuses réalisations ont été menées en ce sens depuis le mandat précédent et d'autres projets sont en cours ou à venir.

Réalisés ou en cours de réalisation

Isolation des bâtiments du foot et du rugby

- Les travaux sont en cours (voir page 6) et se termineront fin juillet 2021.

Point sur le déploiement des éclairages en LED

- Le remplacement des équipements d'éclairage public en vapeur de mercure est en cours dans les lotissements. Les lampes ayant un impact important sur l'environnement (sodium/vapeur de mercure) seront remplacées dans un délai de six ans.
- Des travaux énergétiques sont également en cours dans les bâtiments communaux : École des tilleuls et l'École de la prairie.

Isolation de la toiture de l'école

- À l'occasion de la rénovation de la toiture de l'École de la prairie, des travaux de rénovation énergétique sont prévus en rajoutant un film isolant sous la toiture. Ces mesures sont soutenues par le Plan d'équipement territorial (PET) financé par la CA3B.
- Le montant total des travaux est de 91 132 €, dont 61 468 € HT pour le remplacement des tuiles et de la zinguerie et de 29 664 € pour l'isolation sous toiture.
- Les travaux seront réalisés cet été par l'entreprise Curt Nicolas.

Gestion différenciée des espaces verts

- Des coupes d'herbes hautes ont été réalisées en début de printemps derrière la MARPA et derrière le gymnase des Carronniers.
- Les tontes seront espacées dans le temps dans les zones moins pertinentes (en dehors des espaces de cheminement pour les piétons).

À venir

La centrale du gymnase

- Le système de chauffage par air chaud date de 40 ans. L'objectif des travaux de rénovation est d'installer un chauffage par rayonnement avec une régulation reliée à la supervision existant sur la commune.
- Concernant l'eau chaude sanitaire, la cuve de stockage de 1 500 litres sera également remplacée. Un nouveau système de distribution d'eau chaude, indépendant et semi-instantané, sera mis en place dans les sanitaires. L'ancien réseau d'eau en acier galvanisé sera remplacé. Et des mitigeurs seront installés dans l'ensemble des douches.
- L'étude de structure est en cours. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 150 000 €. ■





Travaux

Les travaux d'aménagement de la route de Tanvol ont débuté mi-février

La route de Tanvol relie deux voies importantes : la RD 996, route de Marboz, à la RD 1083, route de Strasbourg, et permet de connecter le bourg de Viriat à l'autoroute A40. Jusqu'alors, le flux de circulation y était assez important et la vitesse des véhicules était souvent excessive.

L'assainissement collectif a été réalisé en 2018 (secteur Grand Tanvol) et la modernisation de l'éclairage public en 2020.

Actuellement, les travaux d'aménagement de la voirie concernent la mise en place d'un plateau ralentisseur et d'une écluse avec un coussin berlinois, ainsi que la création de trois arrêts de cars.

La pose d'un enrobé sur le trottoir côté nord est terminée.

La réfection de la chaussée est en cours. ■



Le coût de ces travaux s'élève à 250 k€, outre le coût pour la réfection de la chaussée d'un montant de 150 k€. La CA3B a participé au financement à hauteur de 20 k€.



Le coût total de cette opération de remise à neuf s'élève à 356 652 € HT soit 427 983 TTC, comprenant 48 726 € liés à la transition énergétique pour lesquels la CA3B, à travers le PET, a participé à hauteur de 50 %.

Rénovation de la salle Thevenon et de deux vestiaires

La salle de musique Thevenon ainsi que les vestiaires du foot et du rugby sont en cours de rénovation. Les travaux ont débuté en avril et se termineront cet été.

Les bâtiments abritant la salle Thevenon, les vestiaires ainsi que la buvette du foot ont été construits entre 1984 et 1986. Ils commençaient à souffrir d'une certaine vétusté et méritaient une remise à neuf. Outre la réfection du site, des travaux de rénovation énergétique ont été entrepris : isolation des plafonds, changement des menuiseries extérieures, rénovation des peintures, des sols et des fenêtres...

Ces mesures de rénovation énergétique sont inscrites dans le travail mené par la commune concernant la transition écologique. Ainsi, une partie du financement a été accordé par la CA3B dans le cadre du plan d'équipement territorial (PET). ■

Matinée de concertation publique pour le projet route de Majornas

Samedi 27 mars, de 9 h à 12 h, à la salle Jugnon, une permanence a été tenue par plusieurs élus afin d'accueillir les Viriatifs qui le souhaitaient en vue du projet de réhabilitation de la route de Majornas.

Étaient présents Bernard Perret, Patrice Janody, Jean-Luc Chevillard et Rodolphe Jacquemet. Durant cette matinée, le projet et ses étapes successives de réalisation ont été présentés à tous les habitants désireux de s'informer. Les élus ont reçu une vingtaine de visites et ont répondu à de nombreuses questions constructives. La population s'est montrée très intéressée par ce projet structurant pour la commune et les visiteurs ont été ravis de ce moment de partage très convivial.

Ce projet de réhabilitation de la route de Majornas se déroulera sur 2021-2022. La première phase a débuté mi-avril 2021 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Elle concerne l'enfouissement des réseaux ainsi que la création de trottoirs et de la piste cyclable côté nord. Les cyclistes pourront ainsi rejoindre la voie verte par cette piste. En 2022, les travaux de réfection de la chaussée seront réalisés.

Ce projet va permettre un vrai maillage des voies de la commune dédiées aux déplacements doux. ■



Parc des Carronniers

Un poumon de verdure au centre du village

Le parc des Carronniers est en cours d'aménagement et deviendra prochainement un lieu privilégié pour tous les habitants de Viriat où se mêleront nature et nombreuses activités dédiées à tous les âges.

(Viriat marathon, basket, tennis, rugby...) s'est constitué afin d'élaborer le projet du futur parc en tenant compte des besoins de chacun.

Ainsi, une piste d'entraînement va être réalisée. Ce sera une grande piste de plus de 500 m pour que les coureurs puissent faire du fractionné. Différents ateliers sportifs vont également être mis en place. Il y aura des jeux de grimpe, des jeux d'équilibre, ainsi qu'une double tyrolienne.

L'espace de jeux des 0-6 ans sera amélioré. L'existant sera conservé, mais il va prendre une nouvelle dimension.

Ceux qui le souhaitent pourront aussi s'essayer au parcours ninja avec course d'obstacles d'intensité et de niveaux différents. Les sportifs pourront pratiquer musculation, étirements...

Enfin, un espace repos et lecture sera également aménagé pour ceux qui préféreront profiter de la nature en toute tranquillité.

Dans les années 2010, le CME avait fait installer des jeux pour les enfants. Depuis longtemps cependant, la municipalité mène une réflexion afin d'aménager cet endroit afin qu'il devienne un espace transgénérationnel, attractif et verdoyant.

Lors du mandat précédent, un groupe de travail composé d'élus et d'associations sportives

L'Agrion de Mercure : l'atelier phare du parc

Cette grosse libellule attirera sans nul doute les enfants de tous âges qui pourront s'adonner à la grimpe, aux glissades, aux jeux d'équilibre... À ne surtout pas manquer!

Ces travaux sont aussi l'occasion d'aménager l'espace scandinave en dessous de la Cité des enfants, afin que les tout-petits puissent bénéficier d'une



cour plus grande et d'un espace de verdure. De petits jeux d'eau, des troncs à escalade seront mis en place.

Les travaux devraient se terminer cet été, le parc sera accessible dès le mois de septembre. Une réflexion est en cours pour poursuivre cet aménagement dans la partie ouest de cet espace. ■



Ambrosie

Prenez garde !

L'ambrosie est une plante annuelle invasive dont le pollen provoque des allergies importantes chez de nombreuses personnes. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen et peut entraîner divers symptômes allergiques chez les sujets sensibles (rhinites, conjonctivites...) ainsi que l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.

L'ambrosie colonise de préférence des terrains où le sol a été travaillé par des engins ou sur lesquels des matériaux ont été apportés (friches, chantiers, lotissements, accotements, terres agricoles...). En effet, les graines sont disséminées avec la terre qui les contient.

Elle germe de mars à mai et fleurit de mi-août à fin septembre. C'est à cette période que le pollen, libéré par les fleurs, est diffusé dans l'air et provoque des allergies.

Reconnaître l'ambrosie



- 1 Tige droite, souvent velue et ramifiée
- 2 Feuilles très découpées, du même vert sur les 2 faces
- 3 Fleurs disposées sur de longs épis
- 4 Aucune odeur quand on la froisse

La destruction des plants est obligatoire

Il est nécessaire de détruire l'ambrosie avant floraison de préférence en arrachant les plants, ou bien en effectuant une fauche (tonte) fin juillet/début août, renouvelée fin août.

La destruction des plants est rendue obligatoire par arrêté préfectoral. ■

Signalez les plans d'ambrosie directement sur le site : www.signalement-ambrosie.fr

En milieu agricole

Soyez vigilant

Circuler sur la voie publique avec un véhicule ou un convoi agricole est soumis à des réglementations permettant d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Quelques règles à respecter

- Le conducteur d'un véhicule agricole de plus de 2,6 m doit s'assurer que les dispositifs de signalisation sont conformes et fonctionnels.
- Le conducteur d'un véhicule agricole doit nettoyer ses roues avant d'emprunter un chemin public. Pour rappel, la présence de boue sur les chaussées favorise les accidents de circulation. Au-delà des dommages causés, ces accidents engendrent parfois des conséquences lourdes pour l'exploitant ou le transporteur, alors considéré comme responsable de la présence de boue sur les chaussées.
- Ainsi, afin d'anticiper tout problème, et dans un souci de sécurité, trois principes essentiels sont à retenir : vérifier, signaler, nettoyer.

La propreté des routes, c'est l'affaire de tous ! ■





Élections

Les élections régionales et départementales auront lieu en même temps les dimanches **20 et 27 juin 2021**. Prévue à l'origine au mois de mars, elles ont été repoussées en raison de la situation sanitaire actuelle. ■



Arrivée d'une pédiatre à Viriat

Steluta-Oana Dinu s'installera le 16 août prochain à Viriat. Son cabinet sera situé dans l'ancienne salle du CCAS au sein de la maison médicale.

Steluta-Oana Dinu est née en Roumanie. Elle est pédiatre libérale depuis 2015. Elle possède une riche expérience hospitalière en France et a effectué son internat au sein de l'AP-HP d'Île-de-France (Bicêtre, Necker...) de 2005 à 2010. Elle a également effectué son assistantat à l'hôpital de Mantes-la-Jolie où elle a développé une activité spécialisée en neuropédiatrie. ■



Agenda

Calendrier des manifestations

En raison de la situation sanitaire qui évolue constamment, vous êtes invités à consulter le site internet de la mairie qui est actualisé régulièrement afin de connaître les détails concernant les manifestations prévues (maintien, annulation, conditions...).
Merci pour votre compréhension.



POUR EN SAVOIR PLUS
www.viriat.fr

Vivre à Viriat

Bulletin municipal de la Commune de Viriat — Directeur de la publication: Kevin Chatard — Rédaction: Gwenaëlle Le Goff Viard — Mise en page: Made in Com by Hervé Goyard — Impression: Comimpress — Crédit photo: Jean-Paul Boucher, Kevin Chatard

Mairie: 204, rue Prosper Convert
01440 Viriat — Tél. 04 74 25 30 88
Courriel: mairie@viriat.fr
Site web: www.viriat.fr



À la une de la Bibliothèque

OPÉRATION PREMIÈRES PAGES

Votre enfant est né en 2019 ou en 2020 ? Venez retirer le livre que lui offre le Département de l'Ain à la médiathèque. Cette année, c'est l'album « Poule bleue », publié par Claire Garralon aux éditions Mémo, qui est offert. La distribution du livre de naissance a débuté le 1^{er} mars et durera jusqu'au 31 décembre. L'opération premières pages, ce sont aussi des spectacles pour les enfants :

« Le jour où »

Par la Compagnie Rêve de lune, à l'espace nature

- Samedi 12 juin : 0-3 ans (9 h 45 et 10 h 45)
- Jeudi 13 juillet : plus de 3 ans (15 h)

Spectacle en partenariat avec le service petite enfance.

Rendez-vous P'tits lecteurs à la Cité des enfants

Tapis de lecture et Kamishibai autour du livre de naissance « Poule bleue ».

- Mercredi 23 juin : 10 h 30 pour les 0-4 ans et 16 h pour les plus de 4 ans

EN SCÈNE À VIRIAT

Elle, slam musical et funambule

Par la compagnie À corps de plumes, à l'espace nature

- Vendredi 9 juillet : plus de 11 ans/adultes (15 h)

Mais également : Pascal Mouscaz, Jean-Max Blachon, Annie Blanc, Robert Ferrari, Mathieu Coulon, Laurent Mourelon...

AUTOMNE DES AUTEURS

(date à définir)

Auteurs régionaux à découvrir



Quentin Dallorme : Le cœur sur l'eau, un été à Nantua
« Un souffle d'air pur au bord du lac de Nantua. »



Vanessa Carrara-Douillet : Second souffle
« Le temps est précieux, mon rêve plus encore. »



Paul Cretin-Maitenaz : Le sapin sentait le fuel
« Une enquête dans le Jura, entre souvenirs et traditions. »

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée, cette année encore, en comité restreint en présence de Bernard Perret, de Madame Roche, directrice de cabinet du préfet de l'Ain, de 3 adjoints, des membres de la FNACA, de 3 musiciens de l'harmonie et de 3 pompiers. ■

Centre de Loisirs



EN ROUTE POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2021 !

L'accueil de loisirs communal fonctionnera cet été, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, à la journée, ou en demi-journée (avec ou sans repas), du mercredi 7 juillet au mercredi 1^{er} septembre inclus, de 7 h 30 à 18 h 30.

Attention : la structure sera fermée mercredi 14 juillet ainsi que du lundi 9 au vendredi 20 août.

L'équipe d'animateurs diplômés encadrera les enfants répartis par tranches d'âges, en proposant une thématique hebdomadaire et des sorties adéquates se feront en minibus pour répondre aux contraintes sanitaires.

Les inscriptions ouvriront début juin via votre portail famille. Vous serez informés par le biais d'une communication ultérieure.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 04 74 47 60 38 ou au 07 81 90 81 13.

À très bientôt !

